

Image not found or type unknown



recours pour un store qui ne marche plus

Par **eric28**, le **04/06/2011** à **19:03**

bonjour

j'ai fait poser une baie coulissante avec un store. Le chantier est terminé depuis le 1er juin 2011, et aujourd'hui 04 juin 2011 le store ne marche pas !! et ce n'est pas un problème électrique car on entend le moteur marcher mais rien ne bouge !

je voudrais savoir quel est mon recours ?

l'artisan est il obligé de changer le store ?

dois je payer encore un store ?

ou est ce que l'artisan doit tout prendre en charge ?

merci de vos réponses

cordialement

Par **Domil**, le **05/06/2011** à **00:26**

Il a une obligation de résultat, donc vous le rappelez pour lui dire que ça ne marche pas.